

TRADE OBSERVER

Le bulletin d'information de CustomsBridge

Août 2022

33

Cybersécurité &
douane



**INTELLIGENCE ARTIFICIELLE & CYBERSÉCURITÉ :
BÉNÉFICIE OU MENACE ?**

**LE BÉNIN ACCÉLÈRE LA TRANSFORMATION
NUMÉRIQUE DE SA DOUANE**

**COMMENT CALCULER LA VALEUR EN DOUANE
DE SA MARCHANDISE À L'IMPORT ?**

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE & CYBERSÉCURITÉ : BÉNÉFICE OU MENACE ?

Les cyberattaques ciblant les entreprises, grandes ou petites, sont rendues publiques presque chaque semaine. Le nombre de ces attaques a explosé depuis 2019 et les options de travail flexible et à distance n'ont pas amélioré les choses.

Depuis la pandémie, presque toutes les entreprises ont été contraintes d'ouvrir leurs réseaux et leurs systèmes pour fonctionner à distance. En moyenne, plus de 61% des entreprises ont appliqué le télétravail pour tous les salariés en 2021. Par conséquent, dans la situation actuelle de transformation numérique croissante, la sensibilisation à la cybersécurité est devenue une nécessité absolue pour les entreprises.

Selon le dernier baromètre de la cybersécurité des entreprises du Cesin, publié en janvier dernier, près de **54 % des entreprises déclarent avoir subi au moins une attaque informatique en 2021**. Les vecteurs d'attaque les plus répandus restent **le phishing (73%), l'exploitation des failles (53%)** et **"l'arnaque au président "** (38%).



Au-delà de la simple personnalisation des techniques de phishing, **les pirates utilisent de plus en plus l'Intelligence Artificielle** pour rendre leurs opérations plus efficaces. En effet, l'IA peut rendre les faux e-mails plus crédibles, autant dans les mots utilisés que dans les tournures de phrases, afin qu'ils ressemblent à la formulation et au style d'écriture d'un cadre d'une entreprise par exemple. L'IA peut également rendre les fautes d'orthographe et les traductions approximatives inexistantes.

Les experts en cybersécurité utilisent, eux aussi, l'Intelligence Artificielle pour lutter contre ces nouveaux types d'attaques. L'IA peut évaluer d'énormes quantités de données et peut facilement et rapidement détecter un comportement anormal. Elle peut aussi **déterminer les profils à risque**, c'est-à-dire la tendance d'un individu à cliquer sur un lien dangereux en fonction de son comportement digital.

L'Intelligence Artificielle est donc une arme à double tranchant. Cela peut être bénéfique dans de nombreux domaines, y compris la cybersécurité. Mais, cela peut aussi constituer une menace. **Par conséquent, les professionnels de la cybersécurité doivent constamment développer de nouvelles défenses pour contrecarrer les innovations des hackers...**

LE BÉNIN ACCÉLÈRE LA TRANSITION NUMÉRIQUE DE SA DOUANE

Ce n'est plus un secret, la transformation numérique est une étape cruciale par laquelle passer pour accéder à un système douanier beaucoup plus performant. La question est plutôt de savoir quel chemin emprunter pour y parvenir, et les solutions fondées sur l'Intelligence Artificielle sont une des options les plus fiables.

Depuis 2016, le gouvernement béninois vise à faire du Bénin LA plateforme de services numériques d'Afrique de l'Ouest. Le Bénin a donc opté pour **un nouveau système douanier basé sur l'Intelligence Artificielle** afin de regrouper l'ensemble des documents liés aux processus douaniers.

Pour atteindre son objectif, le Bénin **a créé différentes structures** telles que l'Agence pour le Développement du Numérique (ADN), l'Agence des Services et Systèmes d'Information (ASSI) ou encore l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI Bénin). En juin dernier, le gouvernement béninois a fusionné ces trois structures et a fondé l'Agence des systèmes d'information et du numérique (ASIN).

Pour devenir l'un des environnements commerciaux les plus technologiquement avancés de la région, le Bénin se tourne alors vers une solution qui l'avait déjà aidé à instaurer un Guichet Unique du Commerce Extérieur par le passé : la plateforme de suivi électronique des marchandises. Par conséquent, le Bénin a choisi d'utiliser une solution développée grâce à l'Intelligence Artificielle pour son nouveau système douanier.



Photo : ministère de l'Économie et des finances du Bénin

L'exploitation d'un système douanier moderne et efficace est essentielle au commerce. Le gouvernement béninois a donc opté pour une **approche commerciale entièrement intégrée** qui relie toutes les principales plateformes commerciales telles que les services à guichet unique, les systèmes communautaires portuaires, les solutions de suivi électronique du fret ou encore les systèmes douaniers.

Grâce à ce système, la volonté des autorités gouvernementales de faire du Bénin une **plateforme modèle pour des procédures de dédouanement simplifiées et transparentes** s'est rapidement concrétisée. Dans le cadre d'un partenariat fructueux avec l'ensemble de la communauté industrielle, commerciale et logistique, la douane s'engage à accompagner l'ensemble des acteurs économiques.

COMMENT CALCULER LA VALEUR EN DOUANE D'UNE MARCHANDISE ?

Si vous exportez ou importez de la marchandise, vous devez connaître une notion fondamentale : la valeur en douane. La valeur en douane, l'espèce tarifaire et l'origine des marchandises sont les trois piliers de la douane et permettent de calculer les droits à l'importation.

- **La nomenclature douanière** : code attribué à toute marchandise
- **L'origine** : Précision sur le pays de fabrication des marchandises ou du pays d'obtention des produits. Impératif dans la déclaration en douane
- **La valeur en douane** : déterminée aux fins de perception des droits de douane.

Parlons de la valeur en douane et essentiellement des bases :

QU'EST-CE QUE LA VALEUR EN DOUANE ?

La valeur en douane correspond à la **valeur retenue pour calculer les droits et taxes liés à la transaction lors d'une opération d'import-export**. Son estimation se base sur des règles précises et harmonisées au niveau de l'Union européenne.

Il existe **plusieurs méthodes de détermination de valeur en douane** définies dans les articles 70 à 74 du Code des Douanes de l'Union (CDU), précisés par les articles 128 à 144 du Règlement d'exécution (REC). Cependant, il existe différentes méthodes de détermination en fonction du type d'opération : import ou export.

À QUOI SERT LA VALEUR EN DOUANE ?

La valeur en douane permet à l'importateur de **déterminer les droits et les taxes appliqués à son produit**. Cela comprend les droits de douane, la TVA ou encore les droits anti-dumping par exemple.

À l'export, la valeur en douane détermine l'assiette de certains droits et permet de récolter les données nécessaires pour établir les statistiques du commerce extérieur.

COMMENT LA VALEUR EN DOUANE EST-ELLE CALCULÉE ?

Le calcul de la valeur en douane s'effectue **sur la base de la valeur transactionnelle du produit**, c'est -à-dire le prix effectivement payé ou à payer pour les marchandises lorsqu'elles sont vendues pour l'exportation du territoire douanier de l'Union. Parfois, **cette valeur transactionnelle peut être minorée ou majorée** par certains frais énumérés aux articles 71 et 72 du CDU.

À défaut, elle est déterminée par application de méthodes secondaires définies à l'article 74 du CDU, et ce, afin de rétablir la valeur réelle des marchandises.



COMMENT CALCULER LA VALEUR EN DOUANE D'UNE MARCHANDISE ?

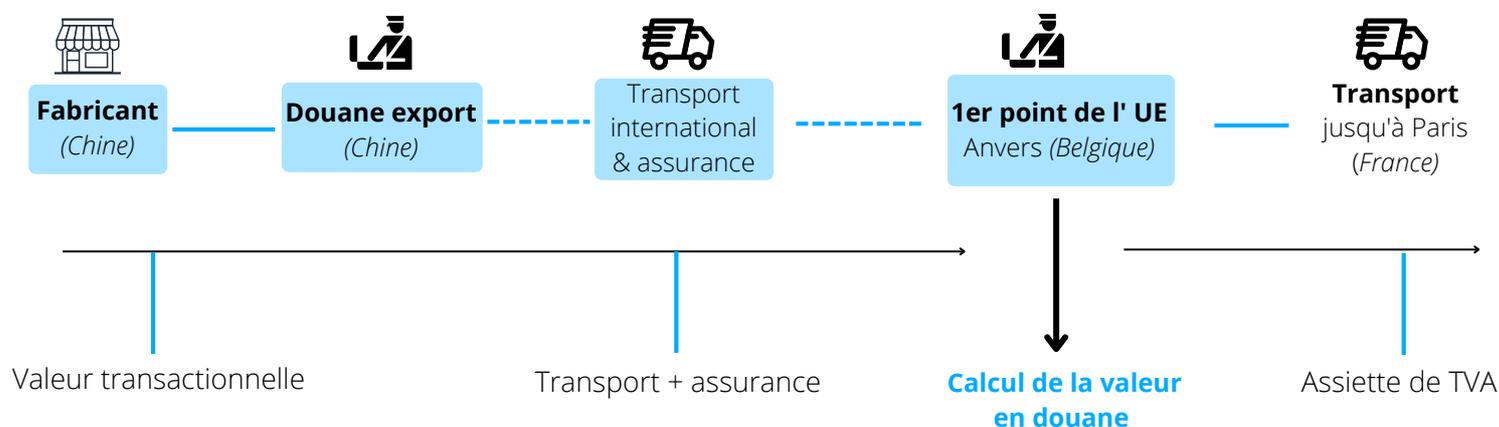
Exemples de coûts à ajouter

- Frais de transport et d'assurance,
- Frais de redevances et droits de licences,
- Commissions à la vente ,
- Moules, matrices,...

Exemples de coûts à déduire

- Frais de transport de post acheminement , d'où l'importance de l'incoterm
- Frais relatifs au droit de reproduire les marchandises importées dans l'UE

Exemple :



La TVA est calculée sur **la valeur des produits importés** et sur **les frais post-acheminement et autres frais éventuels**. Elle est acquittée pour sa part auprès de la DGFiP dans les conditions prévues par le Code général des impôts, via notamment le dépôt de la déclaration CA3.

À noter, **la TVA prend également en compte le transport principal et l'assurance**. Il ne faut pas oublier l'incoterm d'achat qui est important dans le calcul de la valeur en douane.

VOTRE VEILLE DOUANIÈRE DU MOIS D'AOÛT

Trafic en augmentation sur le canal de Suez

Le canal de Suez a enregistré une augmentation de plus de 20 % de ses droits de passage sur les 12 derniers mois et une augmentation de 15.4 % des passagers sur le seul premier trimestre 2022. Les crises internationales ont démontré l'importance du canal de Suez pour la stabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales.

SPG : Suspension des préférences tarifaires pour 2023

Certaines préférences tarifaires pour certains pays bénéficiaires du SPG seront suspendus à compter du 01/01/2023 au 31/12/2023. Ce qui veut dire que pour certains produits, il n'y a plus de préférence tarifaire. Les pays concernés par cette suspension sont l'Inde, l'Indonésie et le Kenya.

Dans l'avis aux importateurs se trouve la liste des produits concernés. Il faut ensuite se référer au règlement 978 /2012, pour trouver la correspondance par chapitre des produits visés.

*Règlement d'exécution (UE) 2022/1039 du 29/06/2022 – JO L 173 du 30. 0 6.2022**

Le magazine NR 98 de l'OMD vient de paraître

Le magazine NR 98/2022 vient de paraître. Vous pouvez y retrouver un panel sur les actions des douanes à l'international, mais également diverses questions/réponses sur le SH.



INFO TRADE OBSERVER

Le mois prochain, à l'occasion du **mois anniversaire de CustomsBridge**, nous réalisons une **édition collaborative du Trade Observer**.

Alors si vous souhaitez partager votre expertise sur un sujet en lien avec la douane, l'innovation ou encore la supplychain, proposez-nous votre plume et **participez à la rédaction d'un article** qui sera intégré au prochain numéro.

Je participe